

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Trican Well Service Ltd. (« **Trican** » ou la « **Société** »)
2900, 645 – 7th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 4G8

Rubrique 2 Date du changement important

Le 14 avril 2010

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué a été publié le 14 avril 2010 par la Société puis diffusé par l'intermédiaire des installations de Marketwire.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 14 avril 2010, Trican a annoncé la conclusion d'une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et comprenant FirstEnergy Capital Corp., Merrill Lynch Canada Inc., Peters & Co. Limited et Thomas Weisel Partners Canada Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »), aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter de la Société et de vendre au public un total de 15 390 000 actions ordinaires de Trican (les « **actions ordinaires** ») au prix de 13,00 \$ l'action ordinaire (le « **prix d'émission** ») pour un produit brut total d'environ 200 000 000 \$ (le « **placement** »).

Trican a également octroyé aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») visant l'achat d'un maximum de 2 308 500 actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission pour couvrir les surallocations, le cas échéant, pour un produit brut supplémentaire d'environ 30 000 000 \$. L'option de surallocation peut être exercée, en totalité ou en partie, par les preneurs fermes en tout temps dans les 30 jours qui suivent la clôture du placement.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 14 avril 2010, Trican a annoncé la conclusion d'une convention avec les preneurs fermes, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter de la Société un total de 15 390 000 actions ordinaires au prix d'émission, pour un produit brut total d'environ 200 000 000 \$, avec l'option de surallocation visant l'achat d'un maximum de 2 308 500 actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission et pouvant être exercée, en totalité ou en partie, en tout temps dans les 30 jours qui suivent la clôture du placement, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, pour un produit brut supplémentaire d'environ 30 000 000 \$.

Les actions ordinaires seront offertes dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus simplifié. Le placement sera également offert aux acheteurs institutionnels admissibles (*Qualified Institutional Buyers*) aux États-Unis aux termes des dispenses des exigences en matière d'inscription prévues par la *Rule 144A* prise en application de la *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée, et tel qu'il est permis à l'échelle mondiale. La clôture du placement devrait avoir lieu aux alentours du 7 mai 2010 et est assujettie au respect de certaines conditions habituelles, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires, dont celle de la Bourse de Toronto.

Trican prévoit que le produit net tiré du placement sera initialement utilisé pour rembourser en partie la dette bancaire de la Société afin d'augmenter sa capacité d'emprunt et de financer son programme de dépenses en immobilisations, ses besoins en fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Renseignements :

Michael Baldwin
Chef des finances
Téléphone : 403-266-0202

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 23 avril 2010

Énoncés prospectifs et information prospective

La présente déclaration de changement important peut contenir des énoncés prospectifs et de l'information prospective (l'« information prospective ») au sens de la législation sur les valeurs mobilières canadienne applicable. L'information prospective est souvent, mais pas toujours, identifiée grâce à l'emploi d'expressions telles que « prévoir », « prévu » ou autres qui suggèrent des résultats futurs. Plus particulièrement, notamment, la présente déclaration de changement important contient de l'information prospective concernant (i) le placement d'actions ordinaires de la Société, (ii) la date de clôture prévue du placement et (iii) l'emploi visé du produit tiré du placement.

L'information prospective n'est pas garante des événements ou des résultats futurs, et elle est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus. La clôture du placement pourrait être retardée si Trican n'est pas en mesure d'obtenir les approbations des autorités de réglementation et des bourses de valeurs nécessaires dans les délais prévus. Le placement ne sera pas réalisé si ces approbations ne sont pas obtenues ou si d'autres conditions de la clôture ne sont pas respectées. Par conséquent, il existe un risque que le placement ne soit pas réalisé dans les délais prévus, s'il est réalisé. La manière dont Trican prévoit utiliser le produit tiré du placement peut varier si le conseil d'administration de Trican détermine qu'il serait dans l'intérêt de Trican d'affecter le produit à d'autres fins. Parmi les risques et incertitudes liés à l'entreprise et aux activités de Trican figurent notamment les risques mentionnés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Trican pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à la présente information prospective puisque des risques et des incertitudes connus et inconnus, y compris les risques susmentionnés, pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels futurs soient sensiblement différents des projections relatives aux événements ou aux résultats futurs exprès ou implicites exprimés par cette information prospective. Par conséquent, le lecteur est averti que des événements ou des circonstances pourraient faire en sorte que des événements ou des résultats diffèrent considérablement de ceux prédits, prévus ou projetés. L'information prospective est expressément donnée sous réserve des énoncés figurant ci-dessus. Trican ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement l'information prospective contenue dans les présentes, sauf si les lois applicables l'exigent.